

VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)



Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 041-214101941-20230629-DGS_23_06_10-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 JUIN 2023

Date de la convocation : 22 juin 2023

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : LORGEUX Jeanny, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. HARNOIS, Mme DEGRAIS, MM. GUIMONET, DUVAL, Mme ESCAMEZ, M. SEGUIN, Mme POUGET, Adjoints au Maire, MM. HOURY, MORIN, Mme BRETTEL, M. CHEMINOT, Mme DOYON, MM. CHENE, LEROY, Mme ORTH, MM. BOURARD, GAVEAU, Mmes MERCIER, BARRY, MM. SABOURDY, BLANCHARD, Mme PAUCHARD, M. HOUGNON, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS : Mme PERSEGOL, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme BRETTEL, Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. CHEMINOT, M. NAUDION, Conseiller Municipal, Mme GIRAUDET, Conseillère Municipale, M. de REDON, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. BLANCHARD, M. GUENIN, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme PAUCHARD, M. CORDONNIER, Conseiller Municipal.

ABSENT : M. JOLIVET, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17 heures.

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - AVIS SUR DEUX DEMANDES D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DEPOSÉES PAR LA SOCIÉTÉ CATELLA LOGISTIC EUROPE - N° 23/06 - 10

Monsieur LORGEUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

"La société CATELLA LOGISTIC EUROPE a déposé, en Préfecture de Loir-et-Cher, deux demandes d'autorisation environnementale concernant l'exploitation de deux entrepôts de stockage sur les communes de Romorantin-Lanthenay et de Villefranche-sur-Cher.

La Commune de Romorantin-Lanthenay réaffirme son plein soutien au projet présenté par CATELLA, projet en enquête publique (seconde enquête publique unique) du 5 juin 2023 à 13 h 30, au 5 juillet 2023 inclus, à 17 h 30, en mairies de Romorantin-Lanthenay et de Villefranche-sur-Cher. Le présent projet concerne une plateforme logistique comportant deux bâtiments de stockage. Les réponses aux recommandations de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) figurent au dossier d'enquête publique.

Conformément à l'article R. 181-38 du Code de l'Environnement, notre conseil municipal est appelé à donner son avis sur ces dossiers dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Je vous propose d'émettre un avis favorable sur ce dossier."

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet, à la majorité (25 pour, 2 contre : Mme PAUCHARD - M. GUENIN, et 2 abstentions : MM. BLANCHARD - de REDON), un avis favorable aux deux demandes d'autorisation environnementale déposées par la société Catella Logistic Europe, concernant l'exploitation de deux entrepôts de stockage sur les communes de Romorantin-Lanthenay et de Villefranche-sur-Cher.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au représentant
de l'Etat le

Mis en ligne sur le site internet le

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de
deux mois à compter de la présente publication
ou notification. Le Tribunal Administratif peut
être saisi par l'application informatique
"Télérecours citoyens" accessible par le site
internet <https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Jeanny LORGEUX



La secrétaire,

Laurence MERCIER